

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Trois, le 18 octobre,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 6 octobre,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABI, Catherine WILLE, Marie-
Hélène MARLIER, Aline SZYMCZAK, Nasera BENSLIMANE et Messieurs Jacky
LELONG, Emmanuel DONDELA, Frédéric HAUTTECOEUR, Robert
UNTERFRANC et Éric GADENNE.
Monsieur Bernard COQUET est élu secrétaire de séance.

Objet : Adoption du règlement budgétaire et financier

Monsieur David GUIDE, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance en date du 5 juillet dernier, le Conseil Municipal a voté le passage de la nomenclature M14 à la M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Que dans ce cadre le règlement budgétaire et financier dont l'objectif principal est de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux, devient obligatoire.

Le règlement budgétaire et financier décrit notamment les processus financiers internes que la ville de Loison-sous-Lens a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion, ainsi que les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant, les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement.

Que son actualisation sera effectuée en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

Après avoir pris connaissance du règlement budgétaire et financier, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- D'adopter le règlement budgétaire et financier ci-joint à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 19 octobre 2023

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 23.10.2023

AR:062 216 205 237 - 20231018

del 181023 - 205 - DE

Affiché le 23.10.2023

Certifié exécutoire le 23.10.2023

Le Maire,

Daniel KRUSZKA



Le Maire,

Daniel KRUSZKA